



Rapport de Gestion 2023



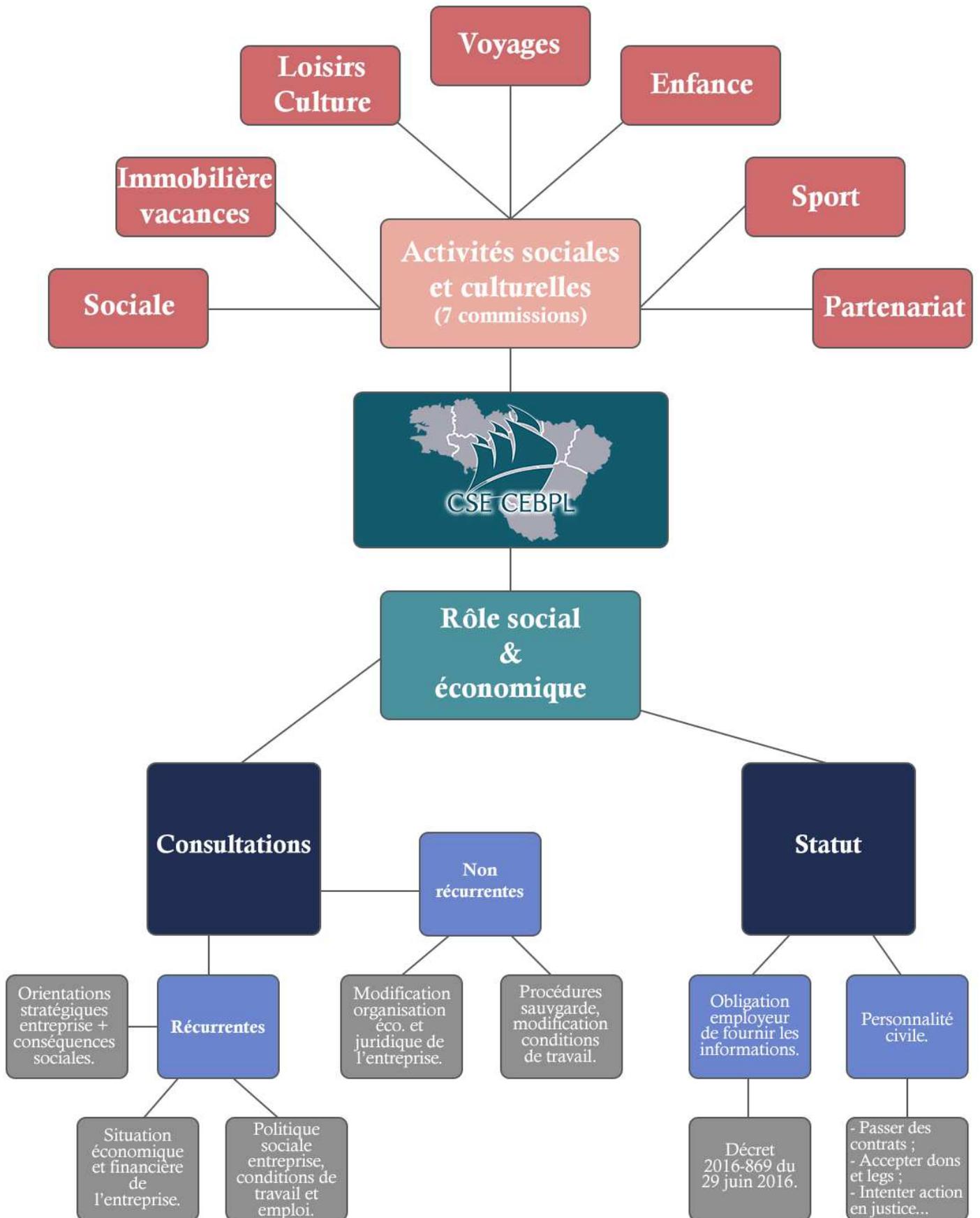
Préambule

Depuis la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le Comité Social Économique est soumis aux obligations comptables définies à l'article L.123-12 du code du commerce. Ainsi ses comptes annuels sont établis selon les modalités définies par un règlement de l'Autorité des Normes comptables (L.2325-45). Le Comité Social Économique établit, selon les modalités écrites dans son règlement intérieur, un rapport présentant des informations qualitatives sur ses activités et sur sa gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du Comité Social Économique et les salariés de l'entreprise (L.2325-50).

Une fois le rapport établi, le Comité Social Économique le porte à la connaissance des salariés de l'entreprise, par tous les moyens (L.2325-53). L'article D.2325-14 issu du décret 2015-358 du 27 mars 2015 précise les informations qui doivent se trouver dans le rapport de gestion. Ce rapport de gestion est annuel. Il concerne l'exercice 2023 (01/01/23 – 31/12/23).

LE Comité Social Économique et ses missions

Le CSE est élu pour 4 ans et a 2 rôles essentiels dans la vie de tous les salariés de la CEBPL :



Organisation du CSE (à partir du 18/10/2023)

Nombre de sièges légal ou conventionnel, nombre d'élus

Au sein de notre entreprise, l'instance CSE bénéficie de 48 sièges répartis comme suit :

Collège 1 : 13 titulaires et 13 suppléants

Collège 2 : 11 titulaires et 11 suppléants

Temps de délégation et utilisation des heures

Nombre d'heures potentielles annuel :

- Un crédit de 28 heures par mois est accordé à chaque membre titulaire, il peut être utilisé soit par 8 ½ journées (groupées ou non) soit en heures.
- Il est attribué un volume d'heures annuel total de 2.400 heures pour tous les membres du bureau du CSE que sont : le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier et le trésorier adjoint.
- De plus, un volume global de 2.000 heures annuel est alloué pour la gestion des œuvres sociales. Ces crédits d'heures peuvent bénéficier aux élus titulaires et aux suppléants.

Le volume d'heures s'entend pour un an du 1^e janvier au 31 décembre.

Réunions plénières

Nombres de réunions plénières sur l'année : 12 réunions plénières, 2 réunions extraordinaires, 4 CSSCT, et 8 réunions CSSCT immobilières

Le bureau du CSE

Au 31 décembre 2023, le CSE est composé de 24 élus titulaires et 24 élus suppléants.

Le bureau du CSE est composé ainsi :

- Un secrétaire : Xavier GUILLEMET
- Un trésorier : Rodolphe JOUANNEAU
- Un secrétaire adjoint : Olivier SASSO
- Un trésorier adjoint : Michel JAOUEN

Plus de détails sur le CSE sur : www.comite-cebpl.com

Elus du CSE au 31/12/2023

TITULAIRES Collège 1

BOUBENNEC Barbara
 BONOUVRIER Jocelyn
 BOTHOREL Isabelle
 BOURVA Lionel
 CRENN Marie-Laure
 JUMEZ Louis
 LANGLADE Edwige
 LUY Marie-Hélène
 MANCEAU Béatrice
 MOUTON Franck
 NOUVEL Michèle
 PLANTIVE Thierry
 POISSON Annie

SUPPLEANTS Collège 1

BRIAND Corinne
 BRUN Stéphanie
 FARCY Aurélie
 GAPAILLARD Stéphanie
 LE POGAM Arnaud
 LECLERC Anne-Sophie
 LEORGEUX Stéphane
 LE GOFF Nicolas
 PAVIC Valérie
 PINGUET Tracy
 QUINQUIS Leila
 RAULT Valérie
 TESSIER Hervé

TITULAIRES Collège 2

FRAYSSE Sylvie
 GAUTIER Laurence
 GUILLEMET Xavier
 HERRY Annie
 JAOUEN Michel
 JOUANNEAU
 Rodolphe
 LE DIOURON Karine
 MAZE Stéphane
 MILLER Alexandre
 MORVAN Nadia
 SASSO Olivier

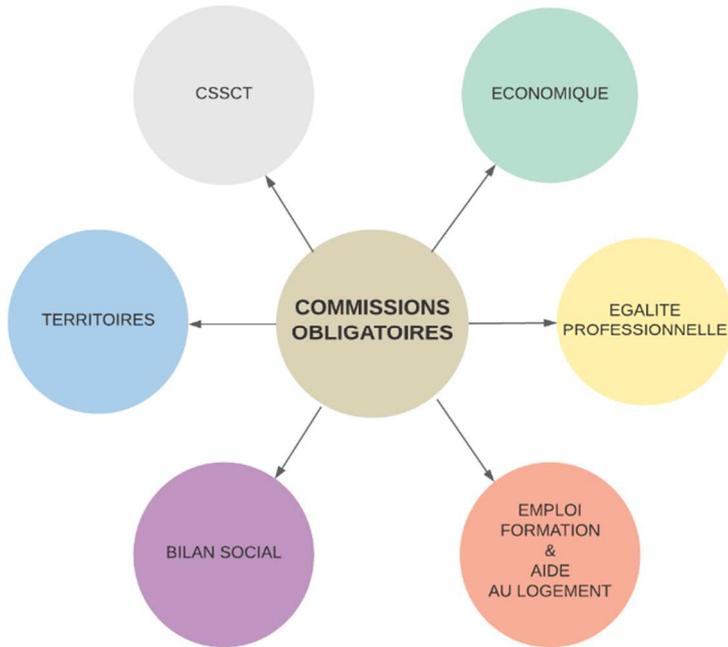
SUPPLEANTS Collège Collège 2

AUBERT
 Marie-Bernadette
 CLODIC Alain
 CONNAN Jean-Luc
 GILBERT Isabelle
 LEBRUN Gaëtan
 LEROUX David
 LIZIARD Carole
 MOREAU Florian
 SALLIERE Elodie
 PIDANCIER Hervé
 ROLLAND Noël

Commissions obligatoires

Les commissions du Comité Social Économique sont présidées par un membre du CSE (Art. R2325-4)

Toutes ces commissions ont été réunies selon le calendrier prévisionnel de la Direction. Les comptes rendus des réunions de ces commissions sont annexés aux comptes rendus des réunions de CSE.



Commissions socio-culturelles

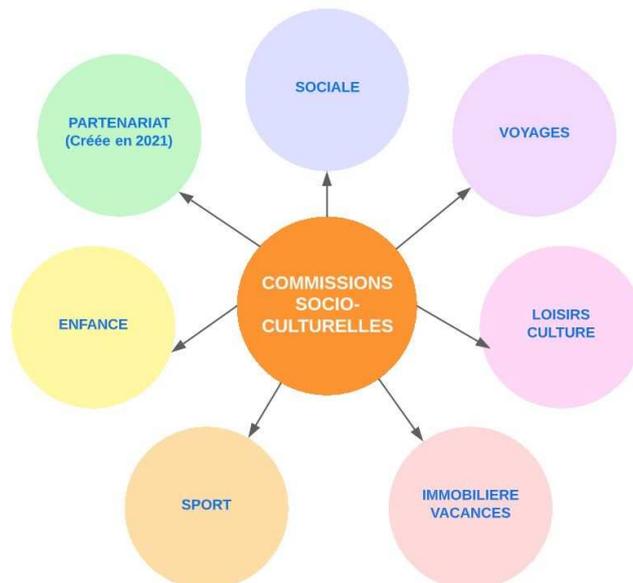
Les 7 commissions socio-culturelles ont pour objectif :

De privilégier les activités de masse par rapport aux activités individuelles et aux systèmes de redistribution ;

De proposer des activités à un prix attractif pour permettre au plus grand nombre d'y participer ;

De permettre aux salariés d'effectuer une activité qu'ils n'auraient sans doute par faite sans la participation du CSE

De choisir des prestataires de qualité en restant dans des prix raisonnables et en maîtrisant le risque.



Pôle communication

Selon le règlement intérieur, un Pôle Communication est créé. Son but est de favoriser la communication vis-à-vis des salariés par la création de supports divers et variés. Il supervise et valide la newsletter ainsi que toutes les informations publiées sur le site internet du Comité Social Économique.

Le site du CSE : www.comite-cebpl.com permet de communiquer avec les salariés, une application est disponible sous ANDROID et APPLE.

Le site du CSE : www.comite-cebpl.com permet de communiquer avec les salariés, une application est disponible sous ANDROID et APPLE. Le CSE communique également sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram et LinkedIn.

Une Newsletter peut être envoyée chaque mois à tous les salariés abonnés.

950 ouvriers droits ou ayants droits sont abonnés à la newsletter du CSE. En 2023 ce sont 28 newsletters qui ont été envoyées aux abonnés.

953 ouvriers droits ou ayants droits ont téléchargé l'application mobile du CSE.

Sur le site internet du CSE, les salariés ont également la possibilité de consulter l'ensemble des données à la fois économiques et sociales. De plus, une information est disponible dans l'Intranet de la CEBPL avec un lien vers le site internet du CSE.

Malgré les efforts réalisés en matière de communication, le CSE ne touche actuellement que 34,5% des salariés.

Activités d'expertise et missions économiques

Cabinet Poussin Expert-comptable du Comité Social Économique :

- Arrêté des comptes 2022 du CSE (présenté au CSE Extra du 22/06/2023)

Cabinet d'avocats du Comité Social Économique : cabinet LBBA Conseils, Maîtres Hélène SIGNORET et/ou Laurent BEZIG

Cabinets d'expertise : Au cours de l'exercice 2023, les élus du CSE ont sollicité 2 expertises :

- Le cabinet Syndex pour assister le CSE sur la Situation Economique et Financière de la CEBPL (voté au CSE du 26 avril 2023)
- Le cabinet SYNDEX pour assister le CSE dans l'analyse de la politique sociale de la CEBPL (voté au CSE du 20 septembre 2023).

Dépenses relatives à la formation :

Au cours de l'année 2023, les dépenses relatives à la formation se sont élevées à un montant total de 3.552 €.

Fonctionnement du CSE

Le CSE est consulté de manière récurrente sur :

- Les orientations stratégiques de l'Entreprise ;
- La situation économique et financière ;
- La politique sociale et les conditions de travail et de l'emploi.



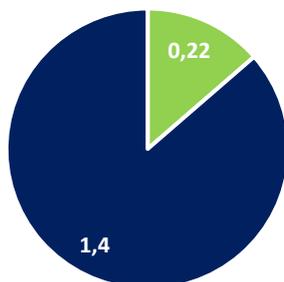
Patrimoine du Comité Social Économique.

Le Comité Social Économique est propriétaire des biens suivants :

- un appartement à St Gilles Croix de Vie (85)
- un appartement aux Deux-Alpes (38)
- une maison à Sarzeau (56)

Moyens financiers.

Budget attribué au CSE



- Subvention de fonctionnement (0,22% MS Brute)
- Contribution aux œuvres sociales (1,40% MS Brute)

Moyens matériels.

Il est mis à disposition par l'employeur, pour le CSE CEBPL, deux locaux spécifiques, le premier sur l'agglomération nantaise, le second sur l'agglomération rennaise.

Equiperment des locaux :

- 2 postes informatique CEBPL
- 2 imprimantes,
- 1 photocopieur commun avec les autres Instances Représentatives du Personnel présentes sur le site,

L'achat et l'entretien de ces matériels se font sous l'entière responsabilité de l'employeur. Tous les frais de fournitures et de fonctionnement sont à la charge du CSE.

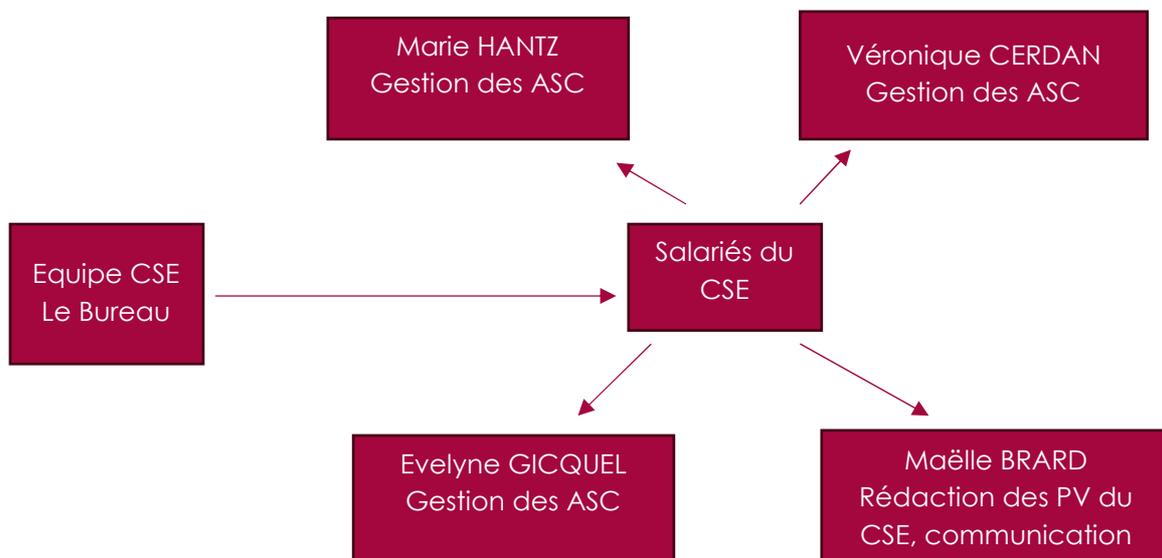
Le courrier du CSE est pris en charge par la CEBPL suivant les modalités de la gestion de celui-ci par l'entreprise, dans la limite de celui dévolu à son fonctionnement et à l'exercice de ses œuvres sociales.

Tous les élus titulaires du CSE, ainsi que les élus de la CSSCT bénéficient d'un ordinateur portable avec une connexion à distance. Les élus du bureau du CSE et les élus de la CSSCT sont aussi équipés d'un téléphone portable.

Depuis septembre 2023 les bulletins de salaire des salariés en poste au Comité Social Économique sont édités par le Cabinet POUSSIN.

Leur rémunération est prise en charge financièrement par le Comité Social Économique.

Les salariées au sein du CSE



Au 31/12/23, ces assistantes représentent 3,71 équivalents temps plein (ETP) et bénéficient de la totalité du statut social des salariés de la caisse d'épargne. Les assistantes salariées du CSE, sont assimilées au personnel Caisse d'épargne et bénéficient du même accès aux activités du CSE. Au cours de l'exercice 2023,

2 assistantes ont suivi une formation concernant la communication via les réseaux sociaux, et cela conformément à l'obligation de formation de l'employeur (*article L.6321-1 du code du travail*).

Prestations extérieures

- La rédaction des PV par Assistance Secrétariat (St HERBLAIN -44)
- La maintenance du logiciel de gestion du CE et du site internet par DIP (St VIAUD – 44) ;
- Le suivi des comptes par l'expert-comptable Cabinet Poussin (LA CHAPELLE SUR ERDRE – 44) ;
- La maintenance informatique et antivirus par SCIT (ANCENIS – 44).

Dotation de l'employeur

Pour 2023, la dotation prévisionnelle attendue par l'employeur était de **1.749.600 €** (hors dotation prévisionnelle du GIE ECOLOCALE de 16.000 €).

La dotation effective versée par l'employeur a été de **1.826.512,88 €**, soit un écart positif de **76.912,88 €** par rapport au budget prévisionnel. Ce montant se partageait entre :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| • Le budget des Attributions économiques et professionnelles pour : | 248.044,96 € |
| • Le budget des Activités sociales et culturelles pour : | 1.578.467,92 € |

La dotation effective du **GIE ECOLOCALE** a été de **17.663,40 €**, soit un écart positif de **1.663,40 €** par rapport au budget prévisionnel.

HELIA Conseil a rejoint le CSE en date du 1^{er} juin 2023. La subvention versée par Helia au prorata temporis de l'année 2023 a été de **10.172 €**

Faits marquants de l'exercice 2023 :

L'exercice 2023 n'a pas été impacté par la crise sanitaire :

- Le week-end CSE a été de nouveau organisé ;
- Le challenge BPCE SPORTS de Basket a été organisé sur le territoire de la CEBPL ;
- Tous les voyages prévus ont pu se dérouler : 311 personnes ont pu partir en voyage avec le CSE en 2023 vers 12 destinations
- 1.707 bons « rentrée scolaire » d'une valeur de 40 € ont été distribués ;
- 2.230 « bons Noël » ont été distribués aux enfants de 0 à 15 ans ;
- 19 séjours été enfance ont eu lieu, 72 enfants ont pu partir ;
- 115 naissances, 82 mariages/pacs, 31 retraités en 2022 ;
- Billetterie en ligne Emiles : 2.140 salariés ont utilisé leur cagnotte de 60 €. 123283 € ont été consommés sur le budget initial de 115.000 € ;
- Mesure extraordinaire de décembre 2023 (vote au CSE du 29 novembre 2023) : distribution d'un e-bon Glady d'une valeur de 80 € à tous les salariés de la CEBPL. Décision prise à l'initiative du CSE

Salariés couverts par le CSE au 31/12/2023

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Total salariés CEBPL	2.764	2.755	2763
Ouvrants-droit inscrits auprès du CSE (y compris CDD et apprentis)	2.624	2.698	2.766
- Dont salariés ECOLOCALE (Rennes Janvier)	21	21	22
- Dont salariés HELIA	-	-	14
Conjoints	1.944	1.997	1.989
Enfants	3.070	2.475	2.452
TOTAL bénéficiaires du CSE	7.659	7.170	7.207

Il y a 68 bénéficiaires du CSE de plus en 2023 par rapport à 2022.
98,82% des salariés (CDI, CDD, alternants) sont inscrits au CSE (97,93 % en 2022).

Parmi les salariés inscrits au CSE :

- 19 salariés n'ont pas consommé du tout sur 2023
- 324 salariés ont consommé de façon passive dans la mesure où ils ont reçu uniquement un bon Noël ou/et un bon Rentrée scolaire ou/et un bon « retraite »

Les stagiaires peuvent accéder aux activités du CSE dès lors que leur stage est d'une durée supérieure à 2 mois et rémunéré par la CEBPL. Dans ce cas, ils sont considérés comme des salariés en CDD (bureau CE du 14/02/2018).

Bilan sur les activités sociales et culturelles

Commission Voyages

Budget : 345 000 €

Réalisé : 355 890 €

Ecart : 10 890 €

Le budget de la commission voyages est réparti en deux postes : les chèques vacances et les voyages.

VOYAGES 2023

Tous les voyages proposés en 2023 ont pu être effectués sauf le voyage solidaire dans la Drôme faute de participants ainsi que le voyage à Marrakech qui a été annulé en raison du tremblement de terre.

En 2023 ce sont 12 destinations qui avaient été proposées aux salariés, dont 2 escapades et 2 longs courriers.

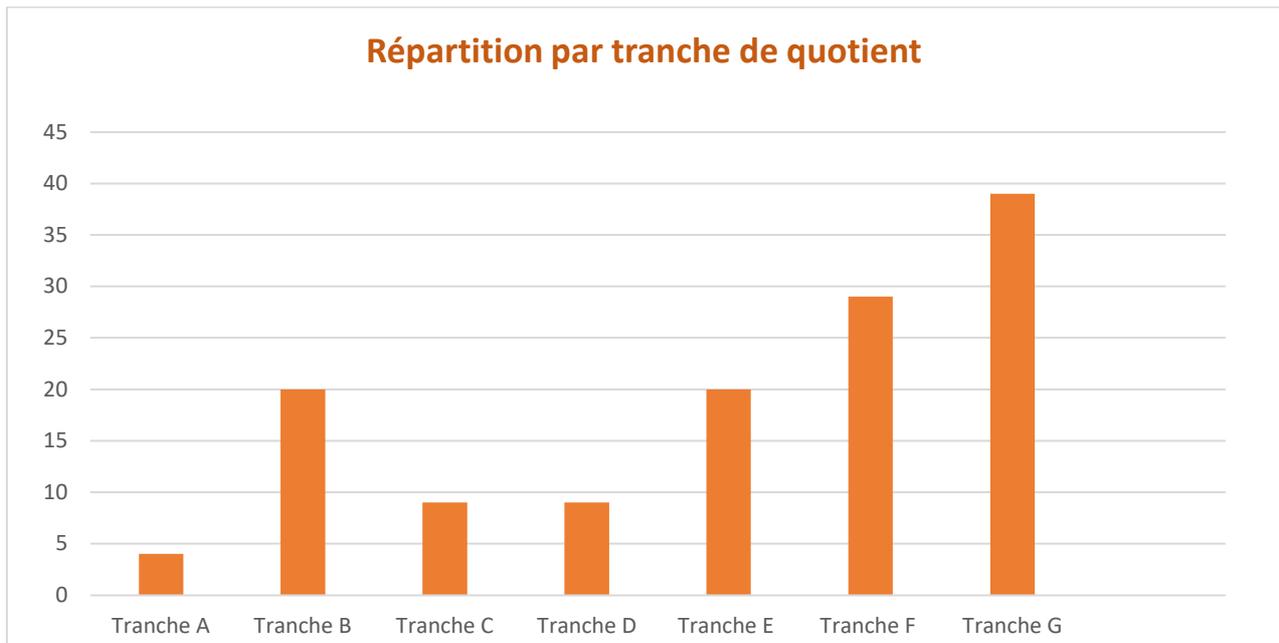
- Budget voté : 151.529 €
- Réalisé : 148.614 €

→ DETAIL :

- 12 destinations pour un budget de 151.529 € ;
- 311 participants dont 130 salariés ;
- Moyenne de la participation financière des salariés : 44,89 % ;
- Statuts ayants-droits : 90 conjoints et 93 enfants ;
- Les destinations : 10 voyages ont été proposés : Corse, 2 séjours en Crête, Madère, Minorque, Montenegro, Sicile, Tenerife, croisière en Egypte, et Martinique. 2 escapades ont également été proposées hors saison estivale : Dubrovnik et Venise.

→ CODES TRANCHE DES OD POUR CES 11 DESTINATIONS :

Tranche quotient familial	Nombre salariés
Tranche A (- 7.500 €)	4
Tranche B (7.501 € à 10.000 €)	20
Tranche C (10.001 € à 11.250 €)	9
Tranche D (11.251 € à 12.500 €)	9
Tranche E (12.501 € à 15.000 €)	20
Tranche F (15.001 € à 18.750 €)	29
Tranche G (18.751 € et +)	39
Total	130



La commission se réunit chaque année afin de rencontrer les différents prestataires. L'objectif de ces rencontres est de connaître leurs positions sur l'intégration de notions importantes pour la commission notamment :

- Leur démarche environnementale (empreinte carbone, compensation...)
- Leur approche solidaire vis-à-vis des populations des pays visités (Voyages équitables...)

Ce type de réunion permet à la commission de mieux connaître les prestataires et de mieux appréhender leurs offres.

CHEQUES VACANCES ANCV

- Budget voté : 200.000 €
- Réalisé : 204.656 € (dont 4 644 € de frais)

La consommation est quasiment identique à celle de 2022.

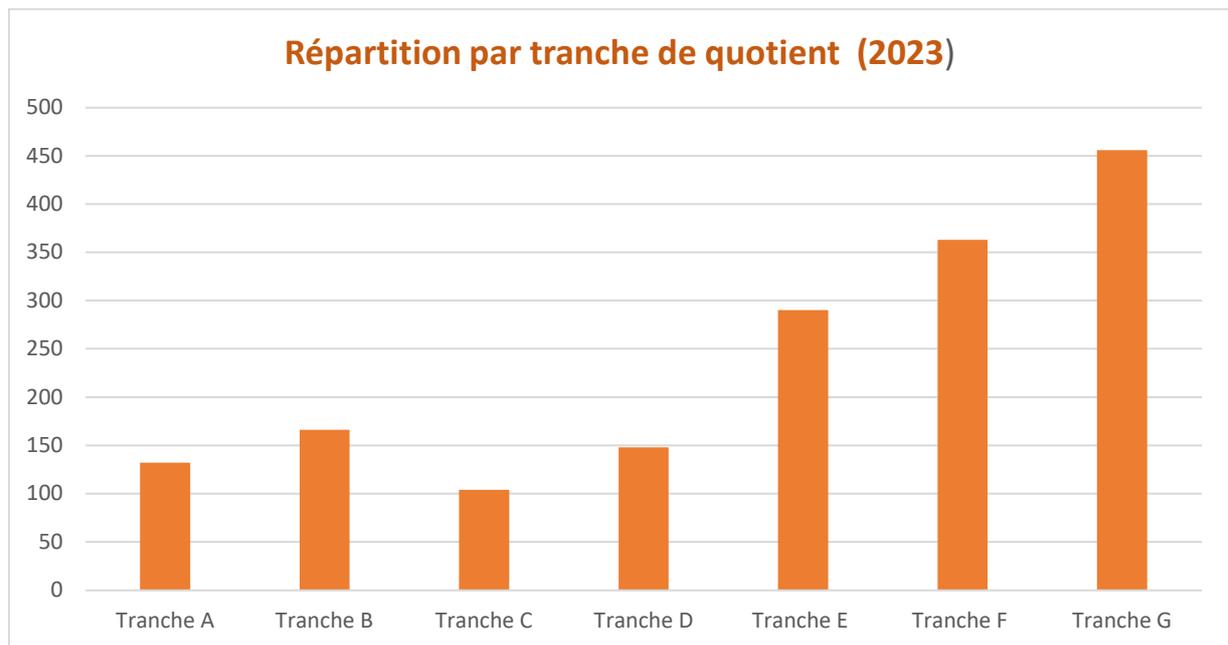
SUBVENTIONNÉS : CARNETS DE 250 EUROS

- Réalisé : **202.210 €**
- 1.659 salariés (+ 18)
- Subvention moyenne : 48,22%

Evolution demandes chèques vacances par année		
Année	Nombre de salariés	Montant
2023	1 659	200 012 €
2022	1 641	202 210 €
2021	1 426	174.527 €
2020	1 483	180 552 €
2019	1 827	227 197 €

REPARTITION PAR TRANCHE

Tranche quotient familial	Nbre de salariés (2022)	Nbre de salariés (2023)
Tranche A (- 7.500 €)	112 (6,83%)	132 (7,95%)
Tranche B (7.501 € à 10.000 €)	161 (9,81%)	166 (9,89%)
Tranche C (10.001 € à 11.250 €)	95 (5,79%)	104 (6,21%)
Tranche D (11.251 € à 12.500 €)	167 (10,18%)	148 (8,92%)
Tranche E (12.501 € à 15.000 €)	306 (18,65%)	290 (17,48%)
Tranche F (15.001 € à 18.750 €)	386 (23,52%)	363 (21,88%)
Tranche G (18.751 € et +)	414 (25,23%)	456 (27,43%)



ANCV NON SUBVENTIONNES

La commission a été sollicitée par 1 salarié pour une commande globale de 262 € (dont 12 € de frais).

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2023 : 2 620 €

Commission Loisirs et Culture

Budget : 420 000 €
Réalisé : 492 291 €
Ecart : 72 291 €

La Commission établit des propositions de prestations en lien avec le budget prévisionnel voté par le CSE. Elle favorise l'accès à la culture et aux loisirs pour rendre accessible toutes ces prestations à un maximum de salariés et tente chaque année de diversifier son offre.

BILLETTERIE EMILES : 123 297 €

Depuis 2021 la billetterie en ligne Emile's permet les avantages suivants :

- Détermination un plafond de consommations ;
- Livraison de billets papier ou d'E billets ;
- Enrichissement de l'offre.

Avantage de ce nouveau système si le ou la salarié.e a consommé toute la subvention du CSE, il ou elle pourra toujours accéder à la plate forme EMILE'S, en profitant de réductions mais sans subvention CSE.

Le budget Emile's a été fixé à 115 000 € permettant aux salariés de disposer d'une cagnotte de 60 € / an ; ce budget regroupe les activités de la billetterie (concert, spectacle, grands parcs, cinéma, Festival) et a été consommé à hauteur de 123 282 € en 2022 soit une consommation en progression de + 20 418 € .

Cette consommation concerne 2 140 Salariés (+ 151), et est répartie selon le tableau ci-dessous :

Détail billetterie consommée	2021	2022	2023
Billetterie cinémas	10 962 €	15 491 €	15 728 €
Billetterie culturelle (chèques culture)	2 507 €	31 419 €	46 313 €
Événements sportifs	42 €		60 €
Spectacles, concerts, festivals	6 003 €	16 552 €	17 664 €
Grands parcs	7 043 €	14 900 €	17 437 €
Aquarium, zoo	8 912 €	17 526 €	16 191 €
Musées	1 559 €	2 674 €	2 930 €
Sports aquatiques	742 €	3 602 €	6 577 €
Frais de livraison		715 €	397 €

Cette cagnotte Emile's a bénéficié d'une communication auprès des salariés sur le site et au travers de plusieurs newsletters.

THALASSOS : 12 259 €

Thalassos	2021	2022	2023
Nombre de forfaits	280	254	306
Nombre de salariés	160	145	173
Total subvention	11 021 €	10 156 €	12 259 €

SUBVENTIONS DES ACTIVITES CULTURELLES : 10 693 € (en augmentation de 878 €)

2023				
Subvention	activités	Montant	Salariés	Ayants-droits
Pratiques culturels		8 904 €	33	156
Abonnements culturels		1 789 €	26	28
Total		10 693 €	52	169

Ayants droits en 2023 : - Pratiques culturelles 156 (31 conjoints, 125 enfants)
 - Abonnements spectacles : 28 (20 conjoints, 8 enfants)

BONS CADEAUX DE FIN D'ANNEE : 207 459 €

Lors du CSE 29 novembre 2023 il a été voté à l'unanimité des Organisations Syndicales d'offrir à tous les salariés de la CEBPL présents au 1^{er} décembre 2023 un E bon Glady de 80 €.

- 221 040 € de e-bons Wedoogift ont été distribués à 2.763 salariés soit 80 € / salarié ;
- A noter : Glady a remboursé au CSE 10.748 € sur les Bons Noël 2022 qui n'avaient pas été utilisés.
- Une communication a été faite par la Commission afin d'en informer les salariés (emailing) :

E-BONS NOËL ENFANTS : 86 453 €

2.230 bons Noël d'un montant de 40 € ont été distribués aux enfants âgés de 0 à 15 ans pour un cout de 89 200 €.

Glady a restitué en crédit 747 € qui n'ont pas été utilisés à la suite de la distribution de 2020.

E-CHEQUES CULTURE : 40 465 €

Le e-Chèque Culture Glady est subventionné à 50 % avec 3 carnets de 30 € maximum par an et par salarié. Le E-culture a remplacé le carnet papier depuis 2020.

Avec une commande annuelle de 3.186 carnets de 30 €, les chèques culture restent une prestation très appréciée des salariés.

Wedoogift a restitué en crédit 1 279 € de consommation non-utilisée de 2022. Depuis fin 2021 la validité de ces e-bons est passée de 1 à 2 ans.

CHEQUES CULTURE	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés	1 156	997	1 015	1 085
Nombre de carnets	3 766	2 879	3 045	3 186 €
Subvention	56 490€	43 185 €	45 089 €	40 465 €

ACTIVITES PONCTUELLES : 4 751 €

- La Chasse aux Œufs : 1 852 € jeux organisé sur internet lors du week-end de Pâques (questions sur le CSE). 41 salariés ont participé à ce jeu.
- Café théâtre Le Bacchus à Rennes : 44 salariés ont acheté des Cartes cadeaux apéro spectacles subventionnées à 50% pour un coût de 1 433 €
- Billetterie coupe du monde de rugby : 1 374 € (6 places pour le match Irlande Tonga)
- Jeu réseaux sociaux Glady : Bon cadeau de 50 € au vainqueur
- Compagnie Jean Le Gallo à Nantes : 11 places pour un coût de 42 € (subvention de 40%)

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 6 914 € qui correspondent au coût de l'adhésion annuelle à la billetterie Emiles

Commission Immobilière Vacances

Budget : 155.000 €
Réalisé : 164 440 €
Ecart : - 9 440 €

La Commission Immobilière Vacances établit des propositions de prestations en lien avec le budget prévisionnel voté par le CSE. Ces propositions sont ensuite soumises à l'approbation du CSE en séance plénière. La Commission propose des locations saisonnières et des nuitées en France et à l'étranger et met à disposition son patrimoine immobilier. En 2022 l'activité de la commission n'a quasiment pas été impactée par la crise sanitaire.

LINEAIRES – Coût 2023 : 113 947 € (budget de 101 900 €). Subvention moyenne 30,94%

Nombre de salariés ayant réservé des séjours

Année	Nombre de salariés
2023	230
2022	212
2021	211
2020	193

Sur les 3 derniers exercices, la commission a fait partir 653 salariés, soit 24 % de l'effectif total de la CEBPL. L'offre du CSE reste diverse avec des locations en France, en Corse et à l'étranger (Espagne), dans tous types de lieu (Mer, Campagne et Montagne) et sur tous types d'hébergements (appartements, mobil homes...). La commission reste à l'écoute des commentaires des salariés sur leurs demandes (localisation, prestation, hébergements...), et elle est attentive à la qualité.

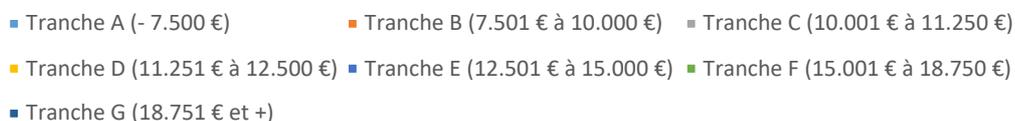
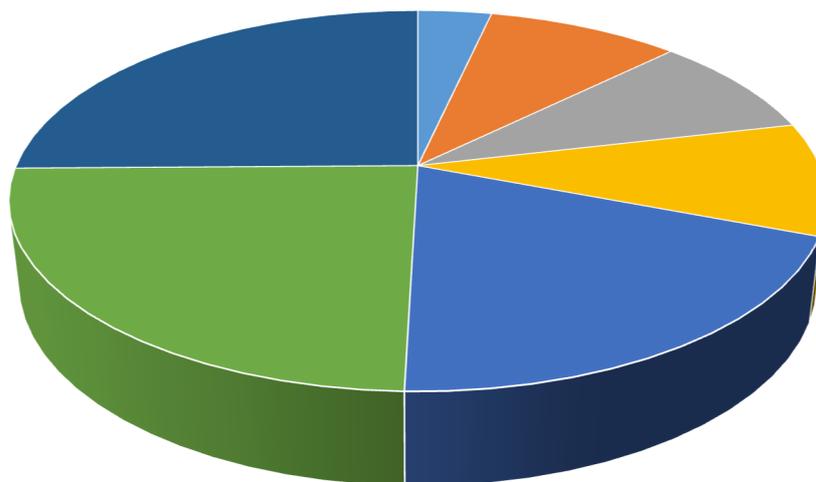
En 2023 la commission a proposé 36 destinations aux salariés de la CEBPL : 30 en été, 5 en hiver et 1 en automne. Au total ce sont 230 salariés (+18) qui ont bénéficié de séjours (216 en été et 14 en hiver) pour un total de 917 participants (+ 114).

Sur les 8 semaines de juillet et août 2023 : 218 semaines (88,98%) ont été réservées par les salariés, 16 semaines (6,53%) ont été rachetées ou reportées et 11 semaines (4,49%) ont été invendues.

Profil des salariés par tranche du barème du quotient familial :

Tranche quotient familial	Nombre salariés
Tranche A (- 7.500 €)	8
Tranche B (7.501 € à 10.000 €)	21
Tranche C (10.001 € à 11.250 €)	20
Tranche D (11.251 € à 12.500 €)	22
Tranche E (12.501 € à 15.000 €)	45
Tranche F (15.001 € à 18.750 €)	56
Tranche G (18.751 € et +)	58
Total	230

Répartition par tranche de quotient



PATRIMOINE – COÛT 2023 : 31 159 €

Le patrimoine est composé d'un appartement à St Gilles Croix de Vie, d'une maisonnette à Sarzeau, et d'un appartement aux Deux-Alpes. Il s'agit de biens qui bénéficient d'emplacements de 1^{er} choix, mais qui commencent à vieillir et qui nécessitent des investissements pour une remise en état et pour continuer à offrir une prestation de qualité aux salariés de la CEBPL. Travaux réalisés en 2023 :

- Aux 2 Alpes : remplacement de la cuisine, et rénovation d'une salle de bain pour un coût de 12579 €.
- A Sarzeau : remplacement des 2 Velux et démoussage de la toiture pour 3650 €, renouvellement d'une partie du petit mobilier, rafraîchissement de la décoration et remplacement de la table à induction (549 €) et de la VMC (770 €)

En 2023, 93 salariés (83 en 2022) ont effectué des réservations sur le Patrimoine : 21 aux Deux-Alpes, 34 à Sarzeau et 38 à Saint Gilles pour un total de 563 jours réservés. Par contre l'activité est en léger repli par rapport à 2022 (-9 jours). Le taux d'occupation global du patrimoine est de 51,41%.

Nbre de jours	Deux-Alpes	Sarzeau	St Gilles
2023	154	175	234
2022	168	177	227
2021	147	162	190
2020	133	134	141
Taux d'occupation	Deux-Alpes	Sarzeau	St Gilles
2023	42%	48%	64%
2022	46 %	49 %	63 %
2021	41 %	45 %	53 %
2020	37 %	37 %	39 %

NUITEES : 17 711 € (budget de 20.000 €)

Les nuitées ont bénéficié à 164 salariés de la CEBPL, soit 5 de plus qu'en 2022, pour un total de 333 nuitées réservées auprès de nos prestataires (Adagio et Citadines).

La Commission travaille avec 2 prestataires : CITADINES, ADAGIO. Depuis le 1^{er} septembre 2019, les salariés réservent directement leurs séjours auprès des prestataires. La subvention du CSE leur est versée sur présentation d'une facture. La subvention nuitées est plafonnée à 150 €.

Evolution des nuitées par année

Année	Nombre de Salariés	Nombre de nuitées
2023	164	333
2022	159	350
2021	117	245
2020	78	162

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 1 623 €, principalement composés des frais de déplacement des élus de la Commission

Commission Enfance

Budget : 180.000 €

Réalisé : 157 152 €

Ecart : - 22 848 €

La Commission Enfance établit des propositions de prestations en lien avec le budget prévisionnel voté par le CSE. Ces propositions sont ensuite soumises à l'approbation du CSE en séance plénière.

La Commission Enfance propose :

→ Des séjours pendant les vacances scolaires en France et à l'étranger.

Elle subventionne :

→ Les centres aérés, les colonies et camps, les voyages scolaires.

La commission Enfance travaille avec 6 prestataires :

- VACANCES POUR TOUS, TEMPS JEUNES, NEIGE ET SOLEIL, LA RUEE VERS L'AIR, LA BASE NAUTIQUE DE GUERLEDAN, CROQ VACANCES

SEJOURS HIVER 2023

En 2023 ce sont 7 séjours qui ont été proposés aux enfants des salariés. 20 enfants ont pu bénéficier de ces séjours pour un coût CSE de 10 864 €.

SEJOUR ETE 2023

La commission a proposé des destinations en France mais aussi à l'étranger pour attirer les enfants de 14-17 ans.

Il a été proposé 12 destinations pour l'été 2023 :

52 enfants se sont inscrits sur ces destinations pour un coût pour le CSE de 14 187 €.

La « **Charte Qualité** » dans la sélection des prestataires a été maintenue.

Cette charte reprenant les priorités et modes d'organisation attendus, doit être signée par le prestataire et engage celui-ci.

La moyenne de subvention par salarié a été de 39,33 %, plus une prise en charge du transport à hauteur de 50%.

OPERATION SOUTIEN SCOLAIRE : 3 769 €

Cette opération qui avait été mise en place au cours de l'année 2021 a été reconduite en 2022 et 2023.

- ⇒ Elle concerne le soutien scolaire sous forme de stages, cours ponctuels ou annuels stages. Depuis 2021 seuls sont subventionnés les stages de préparation « Prépa Brevet », « Prépa BAC » et « Prépa Rentrée scolaire ».
- ⇒ Avec prise en charge de 50 % sur présentation acquittée d'un organisme agréé dans la limite de 100 € par ayant droit.

En 2023 ce sont 52 enfants (44 salariés) qui ont bénéficié de l'aide au soutien scolaire ce qui a représenté un coût de 3.769 €.

BONS RENTREE SCOLAIRE : 64 587 €

Depuis 2020, le CSE travaille avec Glady pour les bons rentrés scolaires.

1.707 enfants de 6 à 17 ans ont pu bénéficier d'un bon « rentrée scolaire » de 40 €.

Pour information : Glady a remboursé au CSE 3 693 € correspondant aux bons rentrée scolaire 2023 non utilisés.

SUBVENTION ENFANCE : 62 103 € (7435 DOSSIERS)

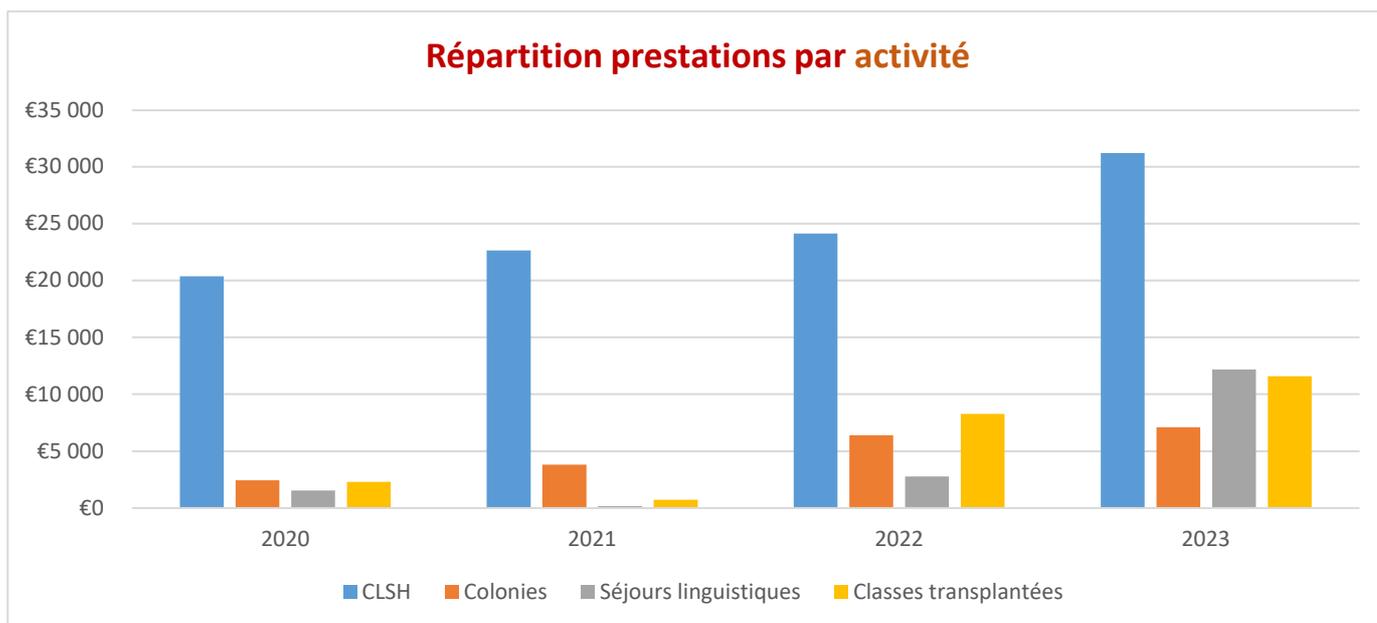
Le poste « Subventions Enfance » englobe principalement :

- *Les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) ;*
- *Les colonies et camps ;*
- *Les séjours linguistiques ;*
- *Les classes transplantées ;*
- *Les séjours et colonies pour enfants handicapés.*

Depuis le 1^{er} juillet, les salariés font leurs demandes via le site internet du CSE.

Du fait de la sortie de la situation sanitaire on a constaté en 2023 une reprise sensible de la consommation sur les différents budgets de la commission.

Prestations	2020	2021	2022	2023
CLSH	20 387 €	22 651 €	24 133 €	31 222 €
Colonies	2 420 €	3 799 €	6 378 €	7 079 €
Séjours linguistiques	1 524 €	150 €	2 756 €	12 181 €
Classes transplantées	2 300 €	712 €	8 265 €	11 596 €
Total	26 631 €	27 312 €	41 532 €	62 078 €



FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 1 666 €

Commission Sports

Budget : 190 000 €

Réalisé : 189 362 €

Ecart : - 638 €

La Commission Sports établit des propositions de prestations en lien avec le budget prévisionnel voté par le CSE. Ces propositions sont ensuite soumises à l'approbation du CSE en séance plénière.

La Commission Sports subventionne la pratique d'une activité sportive individuelle ou en groupes (Challenges BPCE) et crée des moments de convivialité avec l'organisation d'un week-end CSE, Convivialité-Simplicité-Ensemble.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 3 021 € (dont 499 € pour l'achat d'une caméra go sport)

AIDES AUX PRATIQUES SPORTIVES : 113 140 €

Au 31 décembre 2023, 767 salariés (+ 113) ont demandé une prise en charge pour leur activité sportive et celles de leur famille et cela représente au total 2 365 subventions (contre 2 047 demandes en 2022).

Coût net CSE de la subvention Aide aux pratiques sportives			
	2021	2022	2023
Nombre de salariés	526	654	767
Nombre de subventions	1 738	2 047	2 365
Coût net CSE	79 700 €	97 731 €	113 140 €

WEEK-END CONVIVIALITE-SIMPLICITE-ENSEMBLE : 17 202 €

Dans la continuité de l'édition de 2022, un week end CSE a pu être proposé aux salariés. Il a eu lieu les 24 et 25 juin 2023 sur le site du lac de Guerledan où 154 participants (dont 48 salariés) ont pu se réunir dans la bonne humeur.

ACTIVITES SPORTIVES PONCTUELLES : 0 €

SECTIONS SPORTIVES : 50 721 €

Elles regroupent les challenges BPCE Sport et les Corps. A ce jour le CSE compte 13 sections sportives.

Du fait de l'amélioration de la situation sanitaire 10 challenges ont pu être réalisés (badminton/padel, basket, course à pied, football, golf, ski, tennis de table, trail et voile).

Particularité de l'année 2023 : à l'occasion des 50 ans de BPCE Sport plusieurs challenges se sont déroulés en même temps au Canet en Roussillon (badminton/padel, course à pied, cyclo et foot)

Autre évènement de l'année 2023 : le challenge basket a été organisé par la CEBPL. Il a regroupé environ 90 participants dans d'excellentes conditions. Le CSE a subventionné ce challenge à hauteur de 5 000 €. Les organisateurs ont très bien géré ce challenge : le budget global a été respecté et a même affiché un excédent de 1681 €

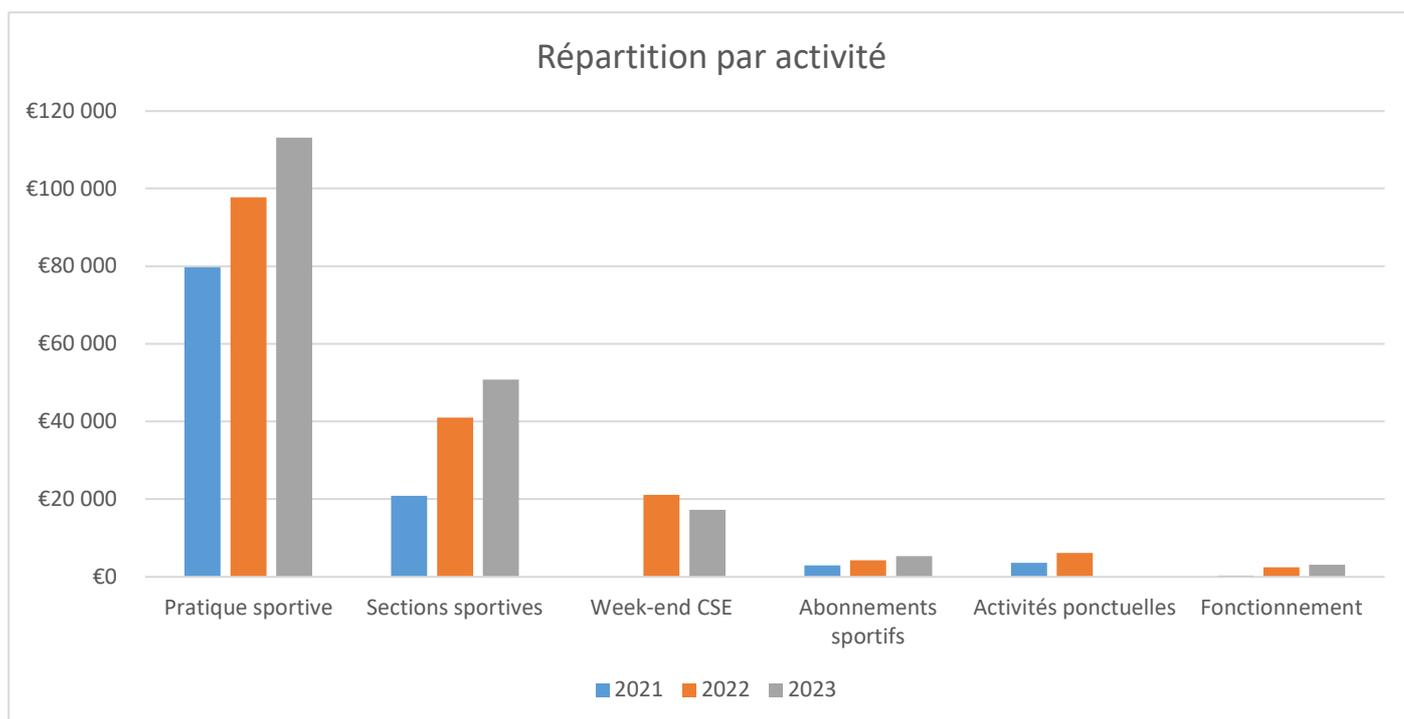
Au total ce sont 63 salariés ont porté les couleurs de la CEBPL à l'occasion de ces challenges

Abonnements Supporters Sportifs : 5 278 €.

46 salariés, 37 conjoints et 37 enfants ont bénéficié d'une subvention du CSE pour supporter leurs clubs sportifs préférés.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Coût net CSE des activités de la Commission Sports			
	2021	2022	2023
Pratique sportive	79 700 €	97 732 €	113 140 €
Sections sportives	20 787 €	40 946 €	50 721 €
Week-end CSE	0 €	21 038 €	17 202 €
Abonnements sportifs	2 877 €	4 189 €	5 278 €
Activités ponctuelles	3 512 €	6 099 €	0 €
Fonctionnement	275 €	2 371 €	3 021 €
TOTAL	107 151 €	172 375 €	189 362 €



Commission Sociale

Budget : 25 000 €

Réalisé : 22 667 €

Ecart : - 2 633 €

La commission sociale distribue des chèques cadeaux pour certains évènements de la vie du salarié (mariage, PACS, naissance, retraite). Elle accompagne également les salariés lorsqu'ils traversent une période difficile (assistance juridique, aide aux personnes en situation de handicap, carte castor, aide ponctuelle financière).

BONS EVENEMENTS

Coût et nombre de bons cadeaux distribués			
	2021	2022	2023
Naissance	134	132	115
Mariage/Pacs	68	59	82
Retraite	76	62	31
Coût net CSE	24 542 €	21 492 €	20 527 €

Pour information : Remboursement Glady des bons distribués en 2022 qui n'ont pas été utilisés : 270 €

AIDES ET SUBVENTIONS

CONSEIL ET AIDE JURIDIQUE

Une convention est passée entre le CSE et le cabinet LARZUL et BUFFET, Avocats à la Cour de Rennes, dans le but d'assurer l'assistance et le conseil juridique auprès des salariés de l'entreprise.

2023 : 18 bons de consultations demandés, 13 salariés les ont utilisés pour un coût de 780 €

2022 : 13 bons de consultations demandés, 6 salariés les ont utilisé pour un coût de 360 €.

2021 : 17 bons de consultations demandés, 8 salariés les ont utilisé pour un coût de 480 €.

2020 : 18 bons de consultations demandés, 10 salariés les ont utilisé pour un coût de 600 €

AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Une subvention d'un montant ne pouvant pas dépasser 50 % de la dépense pour l'aménagement d'un véhicule ou la résidence principale peut être attribuée à un salarié concerné, dès lors qu'elle vient en complément d'une aide de la CPAM, de l'AGEFIPH, la MDPH et la CEBPL. En 2023, il y a eu un dossier pour une subvention de 410 €.

SEJOUR ENFANTS HANDICAPES

Une aide supplémentaire peut être accordée par la Commission sociale en complément de l'aide versée par la Commission Enfance. Elle permet de compenser partiellement le surcoût du séjour lié au handicap. Il n'y a eu aucune demande en 2023.

CONVIVIALITE RETRAITES

Le CSE a participé à hauteur de 500 € au déjeuner de l'Assemblée Générale de l'association des retraités de la CEBPL.

SECOURS-DECES

Le CSE a fait déposer des gerbes ou bien a effectué des dons suivant la demande de la famille pour le décès de salariés ou de proches dans l'année pour un montant total de 450 €.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement dépendent des déplacements des membres de la Commission : 0 €.

La consommation totale des activités socio-culturelles (ASC) était en 2023 de 1.381.802 € pour 2 766 bénéficiaires inscrits.

